

Rapport IP-ASAT pour AG ASAT-SR mars 2020

L'IP-ASAT a été dissous.

La facture totale pour ce processus a été établie à 26'500 CHF. L'ASP a offert en 2018 une somme de 7000, - CHF à chaque institut dont l'IP-ASAT. **Il est resté une somme de 10'000, - CHF à payer sur l'exercice 2019.**

Le DFI, malgré nos prises de position soutenues par l'ASP, a confirmé en avril 2019 la décision : **Avis de non accréditation de la Filière de formation à la psychothérapie de l'IP-ASAT.**

Rappel :

Quels sont les arguments principaux portés par la Commission des professions de la psychologie responsable de l'analyse des dossiers d'accréditation ?

- Organisation complexe entre l'ASP (organisme responsable auprès de l'OFSP), l'IP-ASAT (institut organisateur de la formation, dédiant l'enseignement et l'encadrement au Centre AT-Genève) et l'EATA (organisation dictant les règles de la formation en AT pour tous les formateurs au niveau européen).
- Manque d'étudiants, cela étant interprété comme démontrant que l'AT est une approche « peu tangible dans le paysage de la psychothérapie en Suisse.
- Difficulté d'obtenir des stages en institution pour les étudiants, cela corroborant les propos précédents.
- Pérennité fragile de la Filière du fait du manque d'étudiants donc de rentabilité.
- Organisation des contenus dits génériques – thèmes transversaux décrits dans la loi : éthique, connaissance des institutions, etc... - non mis en œuvre en Suisse Romande.
- Insuffisance de l'éventail enseignés des troubles psychiques, en particulier des structures psychotiques, d'où la conclusion que l'AT est une approche confinée aux domaines du Conseil et de l'intervention en entreprise et par conséquent une théorie non valable pour l'exercice de la psychothérapie.

L'aventure est finie.

Il reste, en théorie toujours possible de déposer un dossier d'accréditation : pour cela, il sera/serait nécessaire de réunir une équipe de psychothérapeutes (CTA-P, PTSTA-P et TSTA-P) engagés dans la mise en oeuvre de toutes les étapes, dont la création d'un institut de formation à la psychothérapie, indépendant des structures de l'EATA, tout en respectant ses requêtes. Et :

- avoir démontré sur la base de recherches scientifiques que l'approche est fondée scientifiquement et a démontré son efficacité auprès de groupes de pathologies diversifiées, recherches correspondant à ce qui est attendu par la Confédération ;
- avoir convaincu un minimum de 10 étudiants avec master 2 à s'engager sur l'apprentissage de cette méthode de psychothérapie, ainsi que des employeurs potentiels – institutions psychosociales et psychiatriques – s'engageant à leur offrir un stage de 24 mois à 100%.

En vous remerciant pour m'avoir soutenue du début à la fin,

Mireille Binet

Ex co-présidente de l'IP-ASAT

Fait le 12 mars 2020, à Genève